DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DECISION N°2024.00923

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CONCLUE AVEC LA VILLE DE FIRMINY - ABORDS DE LA MAISON DE LA CULTURE, DE LA PISCINE WOGENSCKY, DU STADE ET DE L'UNITE D'HABITATION

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que la Ville de Firminy est propriétaire des abords de la Maison de la Culture, de la piscine Wogenscky, du stade et de l'Unité d'habitation faisant partie intégrante du Site Le Corbusier,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de développement touristique du site Le Corbusier, Saint-Etienne Métropole souhaite aménager l'ensemble des abords afin d'améliorer l'accueil des visiteurs,

CONSIDERANT que pour la réalisation de ces travaux, il convient donc d'établir un contrat d'occupation.

DECIDE

ARTICLE 1
Une convention de mise à disposition du domaine public communal est conclue avec la Ville de Firminy.

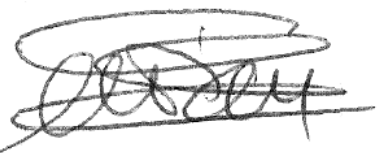
ARTICLE 2
Cette convention prévoit la mise à disposition des terrains dans le cadre des travaux d'aménagement des abords du site Le Corbusier. Cette mise à disposition de terrain est consentie pour une période prévisionnelle de 3 ans à compter du 1er janvier 2024.

ARTICLE 3
La présente mise à disposition est consentie et acceptée à titre gratuit.

ARTICLE 4
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 01/10/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Reçu en préfecture le 01 octobre 2024

Publié le 01 octobre 2024

ID : 99_AU-042-244200770-20241001-C2024009231O